

P R O S P E C T U S.

Recueil des Edits & Déclarations du Roi, enrégistrés au Parlement de Metz depuis sa création.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.

Avant l'existence du Parlement de Metz, les parties qui depuis ont composé son ressort, n'avoient entr'elles que de très-foibles relations; elles ont commencé pour lors à former un tout: c'est à cette époque que le gouvernement a créé, pour ainsi dire, la Province des Trois-Evêchés, l'une des plus importantes du Royaume.

L'établissement d'un Tribunal souverain à Metz en 1633, fit disparaître l'ombre même de la Constitution Républicaine qui étoit encore celle de nos principales Villes; les Jurisdictions inférieures établies dans les différens districts, firent naître partout l'uniformité dans l'ordre judiciaire; les maximes générales de la Monarchie furent insensiblement introduites & consacrées parmi nous.

Les petits peuples qui composoient la nouvelle aggrégation avoient auparavant des droits, des privilèges & des intérêts opposés; on les modifia sur la règle qu'établissoient les rapports devenus communs entre ces peuples & leur liaison plus étroite.

Dès que les nouveaux Sujets participèrent aux avantages des anciens, ils furent successivement assujettis à la plupart des charges que ceux-ci supportoient; les impositions locales furent fixées à proportion des besoins locaux; les Corps & Communautés Ecclésiastiques & Laïques se virent obligés à solliciter des titres pour assurer leur existence ancienne, ou pour en prendre une nouvelle; en un mot, tout l'ordre public fut établi ou régénéré dans la Province pendant l'intervalle de tems qui s'est écoulé depuis 1633 jusqu'en 1771.

Ainsi le Recueil que l'on annonce de toutes les pièces qui ont été enrégistrées dans le dépôt public de la Province pendant le tems qu'il a subsisté, est non-seulement un des plus curieux qu'on puisse for-